Date de dépôt : 20 janvier 2011

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la pétition pour 700 nouvelles places de parking pour les habitants et commerçants du quartier

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 juin 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

- *Il n'y a pas assez de places en zone bleue (macaron D) : près de 2600 macarons délivrés pour 1730 places disponibles,*
- *Il y a trop de trafic de transit à travers les rues des Eaux-Vives, de Montchoisy et d'autres rues du quartier,*
- *Le stationnement sauvage et les autres abus prennent des proportions alarmantes,*
- *Les commerçants ne peuvent plus travailler correctement vu que les places de livraison sont régulièrement occupées par des véhicules privés,*
- *La sécurité des piétons et cyclistes est mise en danger.*

Nous demandons donc aux autorités municipales et cantonales de prendre les mesures nécessaires afin que :

- *la construction d'un parking d'au moins 700 places, réservé aux habitants et commerçants du quartier (ayant-droits au macaron D) sous la place Pré-l'Evêque soit étudiée,*
- *une solution provisoire soit mise en place avec un espace de zone bleue pour les macarons D vers la Gare des Eaux-Vives dans l'attente de ce parking définitif,*

ATAR ROTO PRESSE – 300 ex. – 02.11

– *des contrôles rigoureux soient effectués pour empêcher le stationnement sauvage, les vitesses excessives et toutes les autres violations du code de la route.*

N.B. : 2326 signatures
Association « Vivre aux Eaux-Vives »
p.a. Maison de quartier des Eaux-Vives
Mme Christine Bakker
Case postale 6230, 1211 Genève 6

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

1. Introduction

La pétition 1462 a été déposée le 18 décembre 2003 auprès du Grand Conseil, qui l'a étudiée au sein de la commission des transports. Le Grand Conseil a ensuite renvoyé au Conseil d'Etat, en date du 18 juin 2010, le rapport de commission rédigé sur cet objet (P 1462-A).

Depuis lors, on peut noter que le taux de motorisation dans le quartier a diminué de 6,4 % en passant de 442 véhicules à 414 véhicules pour 1000 habitants en 2009, ce qui représente 263 voitures de tourisme en moins.

Le nombre de macarons vendus a également diminué puisqu'il est passé de 2598 à 2431, soit une couverture passant de 157 % à 147 % par rapport aux places disponibles dans le quartier. Ce pourcentage est toutefois toujours supérieur à la moyenne en ville de Genève, qui se situe aux alentours de 135 %.

2. Réponses aux demandes formulées dans la pétition

2.1. Etudier la possibilité de construire un parking de 700 places pour les habitants sous la place du Pré-l'Evêque

Le quartier des Eaux-Vives possède toujours un des rapports les plus élevés de la Ville en terme de macarons distribués pour le nombre de places de parking. Beaucoup d'immeubles sont anciens et ne disposent pas de parking souterrain, ce qui fait que la voirie est fortement sollicitée pour du stationnement en surface.

Il existe néanmoins de nombreuses possibilités de parcage dans le périmètre, soit dans les parkings souterrains d'Eaux-Vives 2000, de Villereuse et de Rive.

Afin d'améliorer la qualité de l'aménagement du quartier des Eaux-Vives et assurer la sécurité tout en proposant un aménagement urbain de qualité, la Ville a déposé plusieurs requêtes en autorisation de construire.

La stratégie proposée par la Ville de Genève consiste d'une part à mettre à disposition 100 places de stationnement supplémentaires destinées aux habitants du quartier dans le cadre de la future revalorisation des terrains de la gare des Eaux-Vives et, d'autre part, à réaliser un parking de 250 places sous la place du Pré-l'Evêque.

Le désir d'aménager la place du Pré-L'Evêque en place piétonne a été manifesté à plusieurs reprises par les habitants et usagers du quartier, d'une part, parce que le quartier est dépourvu de lieux de repos et de rencontre, si l'on excepte sa périphérie et, d'autre part, en raison du fait que ce lieu a la vocation d'espace libre reliant deux zones urbaines distinctes, à savoir le quartier des Eaux-Vives et le quartier de la Terrassière.

Ces projets entraînant la suppression de places de stationnement, la Ville a réfléchi à d'autres alternatives afin de les relocaliser.

En effet, dans le cadre des réflexions liées à l'évolution du stationnement et de la circulation aux Eaux-Vives, un groupe de travail réunissant les administrations et les associations a montré la nécessité d'améliorer la problématique du stationnement des résidents aux Eaux-Vives.

C'est dans ce cadre qu'une étude a été lancée en 2004 en Ville de Genève pour évaluer les besoins en stationnement dans le quartier. Les conclusions ont mis en évidence la nécessité de mettre à disposition près de 200 places de stationnement supplémentaires dans le secteur pour répondre à la demande non satisfaite de l'époque. De plus, il convient aussi de compenser les places de stationnement supprimées par le projet d'aménagement de la place du Pré-l'Evêque et par diverses mesures en vue d'améliorer l'espace public dans le quartier.

La faisabilité d'un parking sous la place du Pré-l'Evêque a alors été analysée par la Fondation des parkings en collaboration avec la Ville de Genève. Les conclusions de l'étude de faisabilité limitent la capacité du parking à environ 250 places à cause de la configuration du terrain, particulièrement en raison de la présence de la nappe phréatique. Ce parking serait réservé exclusivement aux habitants des Eaux-Vives.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a demandé à la Fondation des parkings de participer au financement de l'étude. La Fondation n'a toutefois pas pu répondre favorablement à cette requête en raison des risques pris avec un tel investissement au cas où cet ouvrage ne pourrait finalement pas être construit. La Fondation s'est toutefois déclarée prête à rembourser les frais d'étude une fois qu'elle aura construit l'ouvrage en droit de superficie, car le coût de l'étude doit être intégré dans le coût général de l'ouvrage.

Le Conseil administratif s'est ensuite tourné vers le Conseil d'Etat le 15 décembre 2004 pour lui demander une aide pour le financement de l'étude, mais l'Etat n'a pas pu entrer en matière en raison de la situation financière difficile. De plus, le gouvernement cantonal a jugé que ce parking revêtait un caractère local.

Finalement, le Conseil administratif a présenté, en date du 23 août 2006, une proposition de crédit de 560 000 F destinée « à l'étude d'un parc à voitures pour résidents à la place du Pré-l'Evêque (PR 497) », que le Conseil municipal a accepté le 10 octobre 2007. Les Verts avaient lancé un référendum contre cette décision, mais il n'a pas abouti. Au printemps 2010, une étude géotechnique a été rendue à la Ville, mais faute de moyens en personnel, ce ne sera qu'au deuxième semestre de 2011 que la Ville lancera un appel d'offre pour la réalisation de l'étude pour ce parking. Cela devrait aboutir ensuite au dépôt d'une autorisation de construire.

Le coût d'une place de parking dans un ouvrage en souterrain étant très coûteux, de l'ordre de 40 000 F à 60 000 F au minimum, les autorités doivent être prudentes et s'assurer que les automobilistes seront prêts à payer les locations nécessaires à la rentabilisation de ces parkings. Pour cette raison et conformément aux objectifs du plan directeur du stationnement adopté par le Conseil d'Etat le 25 août 2010, la direction générale de la mobilité (DGM) entreprendra en 2011 le recensement de l'occupation des places de stationnement dans les parkings privés, notamment dans le quartier des Eaux-Vives, en lien avec les régies immobilières et les propriétaires privés.

Un travail en commun entre la DGM, l'office du logement, le service d'urbanisme de la Ville de Genève et les Fondations immobilières de droit public (FIDP) est en train d'être mené, afin d'établir des relevés concernant l'occupation des places de stationnement dans les immeubles HBM.

De manière plus générale, l'intention de la DGM est d'avoir connaissance des parkings disposant encore de disponibilités, afin que les habitants du quartier en soient informés, avant que ne soient construits de coûteux parkings souterrains. Ainsi, on pourrait envisager qu'un promoteur désirant construire des logements puisse acheter des places de parking là où il reste des disponibilités, afin de les louer aux futurs habitants de ses immeubles.

Cependant, en l'absence de données chiffrées, il est aujourd'hui difficile d'évaluer de façon quantitative le potentiel de cette solution pour répondre aux besoins des habitants dans le secteur.

On peut toutefois relever qu'avec la diminution du taux de motorisation de 6,4 % depuis le dépôt de la pétition, l'évaluation des besoins en places de stationnement devrait pouvoir être revue à la baisse pour une meilleure adéquation entre l'offre dans le quartier et la demande de ses habitants.

2.2. Mettre en place provisoirement une zone bleue pour les macarons D vers la gare des Eaux-Vives, en attendant la mise en service du parking définitif

A l'époque du dépôt de la pétition une première réponse avait été trouvée sur le quai Gustave-Ador où une cinquantaine de places macarons avaient été créées dans le périmètre du secteur macaron D « Eaux-Vives », qui inclut déjà le périmètre de la Gare des Eaux-Vives. Cela a permis aux habitants de stationner leurs véhicules en dérogation de la limitation horaire imposée par la réglementation de stationnement en zone bleue, qui fixe à 90 minutes au maximum la durée de stationnement.

La mise en œuvre de la zone 30 km/h des Eaux-Vives, dont les travaux ont démarré au début de l'automne 2010 et devraient se terminer, début 2011 prévoit la création de 28 places pour les voitures et de 35 places deux-roues. Cela sera apprécié par les habitants et les visiteurs du secteur, dans l'attente de la réalisation des parkings actuellement à l'étude dans le quartier.

Comme il a été mentionné sous le point 2.1, la Ville de Genève prévoit de mettre à disposition des habitants des Eaux-Vives 100 places de stationnement supplémentaires dans le projet de nouveau quartier qui va s'ériger autour de la gare des Eaux-Vives dans le cadre de la mise en service de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA). Ces places s'ajouteront à celles destinées aux habitants des nouveaux immeubles.

2.3 Effectuer des contrôles rigoureux pour empêcher notamment le stationnement sauvage et les vitesses excessives

Concernant la demande de contrôles rigoureux afin d’empêcher le stationnement sauvage, la vitesse excessive et toute autre violation du code de la route, le Conseil d'Etat y souscrit et relève que ces contrôles sont effectués. En matière de stationnement, grâce à l'activité de contrôle exercée par les agents de la Fondation des parkings, le stationnement illicite a diminué durant l'année 2010. C'est ce qui a été constaté par le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM) à l'issue d'un bilan effectué suite au contrat de prestations conclu entre l’Etat de Genève et la Fondation des parkings pour l'année 2010.

Afin que la Fondation des parkings puisse continuer dans les meilleures conditions ce travail, le Conseil d'Etat a adopté le 13 octobre 2010 le contrat de prestations entre l’Etat et cette fondation portant sur le contrôle du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève pour les années 2011 à 2013. Ce document a été transmis pour aval au Grand Conseil, à l'appui d'un

projet de loi (PL 10751). Ce contrat permet de fixer le niveau de contrôle à assurer pour répondre à la demande des pétitionnaires.

Concernant les contrôles de vitesse, la mise en place des mesures de modération prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la zone 30 km/h empêchera les vitesses excessives.

3. Conclusion

Le quartier des Eaux-Vives est un quartier avec un tissu bâti ancien et dense. L'offre en stationnement sur le domaine privé n'a pas été conçue pour répondre à la demande en stationnement issue de l'explosion de l'automobile. Il s'agit donc de répondre à cette demande en stationnement des habitants du secteur, tout en tenant compte des besoins d'amélioration et de valorisation de l'espace public dans le quartier, selon les planifications de la Ville de Genève. Plusieurs projets de parkings habitants sont en cours de développement pour répondre à cette demande.

Toutefois, la tendance de diminution du taux de motorisation constatée en ville se confirme également dans le quartier des Eaux-Vives. Ainsi, les évaluations menées il y a quelques années doivent être revues à la baisse pour tenir compte d'une possible vacance dans l'utilisation des places existantes dans le quartier. A ce titre, le travail de recensement qui sera entrepris dès 2011 par la DGM permettra d'affiner ces aspects quantitatifs et, cas échéant, de développer des stratégies complémentaires pour satisfaire à la demande du quartier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d’Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :	Le président :
Anja WYDEN GUELPA	Mark MULLER